

ENGAGEMENTS...

Votre engagement ainsi que celui de l'équipe pluridisciplinaire, contribueront à vous apporter tout au long de votre prise en charge des prestations de qualité.

Vos données personnelles et médicales sont confidentielles et l'équipe pluridisciplinaire tenue au secret professionnel.

INFORMATIONS UTILES

Composition de l'équipe :

- Médecin Psychiatre
- Psychologue
- Cadre de Santé
- Infirmiers
- Psychomotricienne

Horaires d'ouverture aux usagers:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h30-16h00	9h30-16h00	9h30-16h00	9h30-13h00	9h30-16h00

HOPITAL DE JOUR PERSONNES AGEES

VILLA DOMPTAIL
37, Cours du 19 Nov. 1944
57690 CREHANGE
Tel: 03.87.29.68.40
Fax: 03.87.29.68.44



Validation Directoire du 06/05/2020

CREHANGE

HOPITAL DE JOUR PERSONNES ÂGÉES



POLE SAINT AVOLD ET PAYS DE NIED

Chef de Pôle : Dr BOUMERFEG



MISSIONS

DE LA STRUCTURE

L'Hôpital de Jour Personnes Agées est un dispositif de prise en charge du sujet âgé au sein de la filière psychogériatrie du Nord Mosellan. Il a pour mission la prise en charge des personnes de plus de 60 ans en difficultés psychiques, nécessitant des

soins individualisés en permettant d'éviter une hospitalisation à temps complet. C'est un lieu de soins où vous trouverez une présence, une écoute et des activités thérapeutiques adaptées à vos besoins.

LES SOINS

Votre projet de soins sera élaboré avec vous et l'équipe pluridisciplinaire afin de vous accompagner. Les soins sont de nature psychothérapique favorisant la communication au sein du groupe à travers le quotidien de l'hôpital de jour et des activités à visée thérapeutiques.



EXEMPLE D'UNE JOURNEE TYPE

9H30-10H30 :	Accueil - entretiens infirmiers
10H30-11H30 :	Activités thérapeutiques
12H00-13H30 :	Repas
13H30-14H30 :	Temps libre - entretiens infirmiers
14H30-15H30 :	Activités thérapeutiques
15H30-16H00 :	Goûter
16H :	Départ de l'hôpital de jour

QUELQUES REGLES A RESPECTER

Le fonctionnement en collectivité nous impose de prendre en considération

certaines règles :

- le respect des personnes, des lieux et du matériel ;
- le respect des horaires d'arrivée et de départ ;
- le respect des règles d'accès à certains endroits (bureaux, salles d'activités...) ;
- le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Les repas : les régimes alimentaires font l'objet d'une prescription médicale. Les menus sont affichés dans la salle à manger.

Les transports : si votre état de santé le justifie, votre médecin pourra vous prescrire un bon de transport; vous êtes libre de choisir la société de transport pour effectuer le trajet entre votre domicile et l'hôpital de jour.

Les effets personnels de valeur : nous vous recommandons de ne pas apporter de somme d'argent importante ni d'objet de valeur. Ils resteront sous votre responsabilité durant votre venue à l'Hôpital de Jour.



DES QUESTIONS...

D'une manière générale, si vous rencontrez une difficulté au cours de votre suivi, nous vous recommandons de vous adresser au personnel soignant de l'unité et/ou au médecin afin de trouver une solution adaptée à votre demande.

Si vous souhaitez avoir accès à votre dossier médical, il vous appartient d'en faire la démarche

en adressant un courrier à Monsieur le directeur à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier

5, rue du Général de Gaulle
57790 LORQUIN
direction@ch-lorquin.fr

Ou

À la personne chargée des relations avec les usagers:
03.87.23.16.04